



PRÉFET
DE L'ORNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

Orne

Unité paysagère

3

Le Pays d'Ouche :
entre bocage et cultures

Sommaire

	Pages
Introduction	3
Caractéristiques de l'unité paysagère	3
■ Structure paysagère n°1 : la vallée urbanisée et encaissée de la Risle	6
■ Structure paysagère n°2 : le système de plateaux ouverts et les vallées secondaires de la Guiel, de la Charentonne et de l'Itton	11
■ Matériaux et architecture	17
Qualification de l'unité paysagère	17
■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	17
■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus	17
Les limites de l'unité paysagère	19
Les dynamiques paysagères à l'œuvre	21
■ Dynamiques paysagères analysées par les paysagistes	21
■ Les dynamiques perçues lors des ateliers	24
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	25
Atouts / faiblesses / opportunités / menaces	26
■ Atouts et opportunités	27
■ Faiblesses et menaces	27
Liste des communes concernées en tout ou partie	27

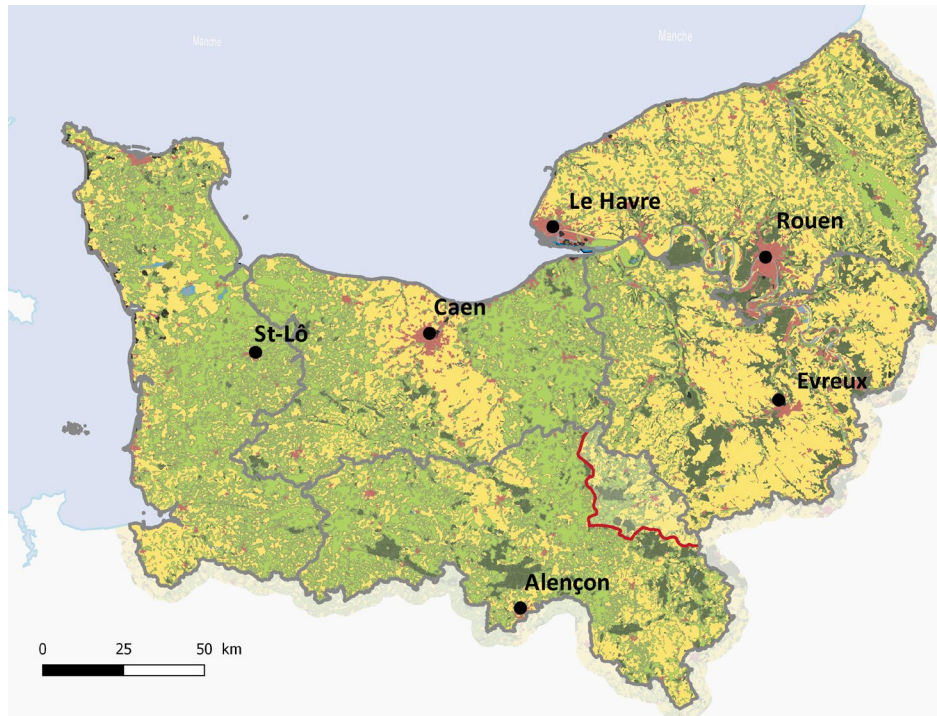


Plateau ouvert (La Ferté-en-Ouche).

Photo de couverture :
Vallée bocagère de la Risle à l'ouest de l'Aigle.

Introduction

Paysage mixte de forêts, de petits bois et de bocages sur un plateau parcouru de cours d'eau et ponctué d'étangs, l'unité paysagère est à cheval entre l'Orne et l'Eure. Composée d'un plateau ouvert dans lequel la haute-vallée de la Risle concentre l'urbanisation, elle compte également plusieurs vallées secondaires plus étroites.



Localisation de l'unité paysagère du plateau forestier et des collines du Perche au sein de la région Normandie.

Caractéristiques de l'unité paysagère

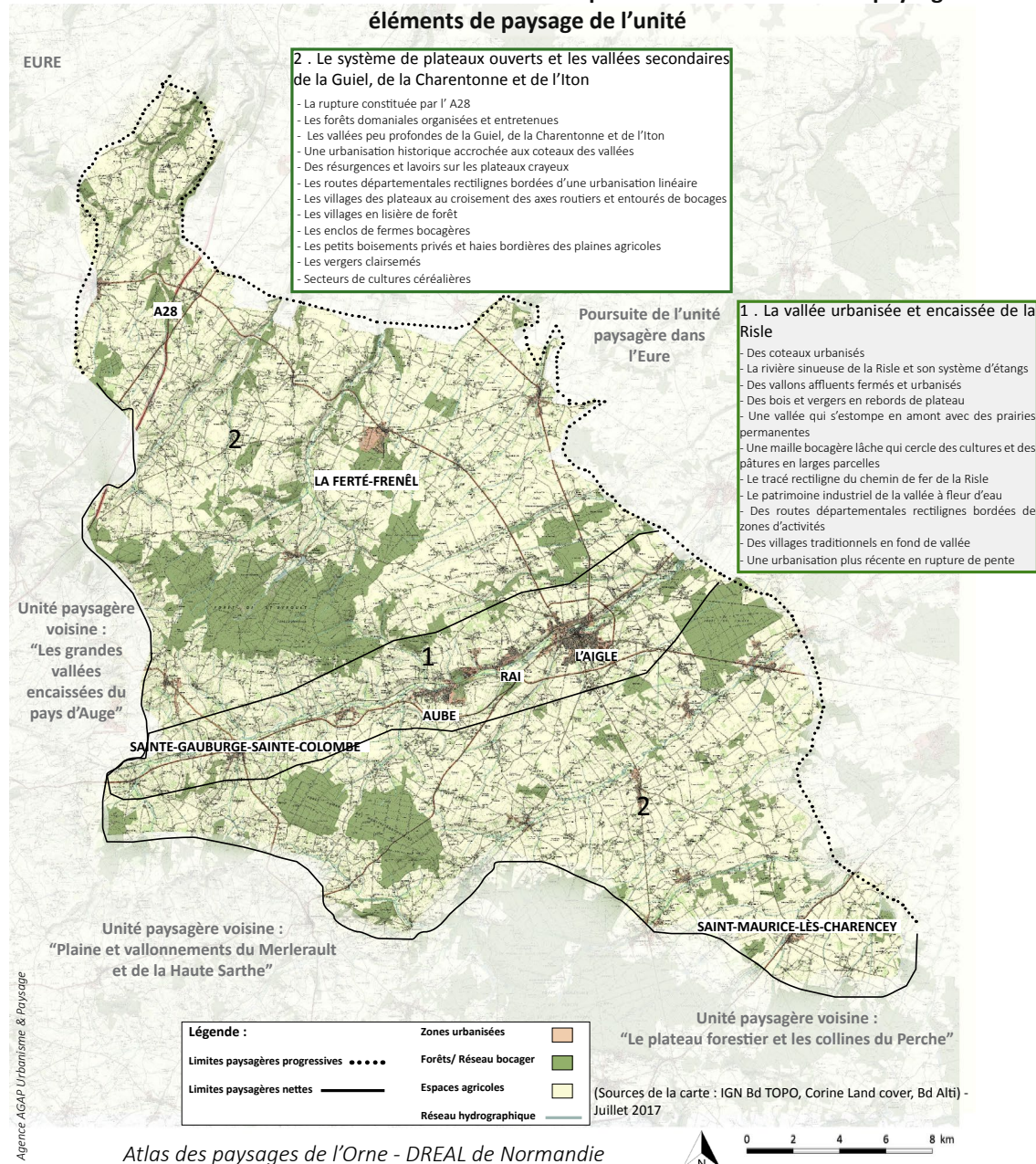


Caractériser un paysage vise à décrire les traits caractéristiques d'un paysage (type de relief, composition, forme et trame des haies, implantation du bâti, matériaux et architecture...). Ceux-ci font partie des éléments qui permettent de le distinguer des paysages voisins, aux côtés de la qualification et de l'analyse des dynamiques (cf. parties suivantes).

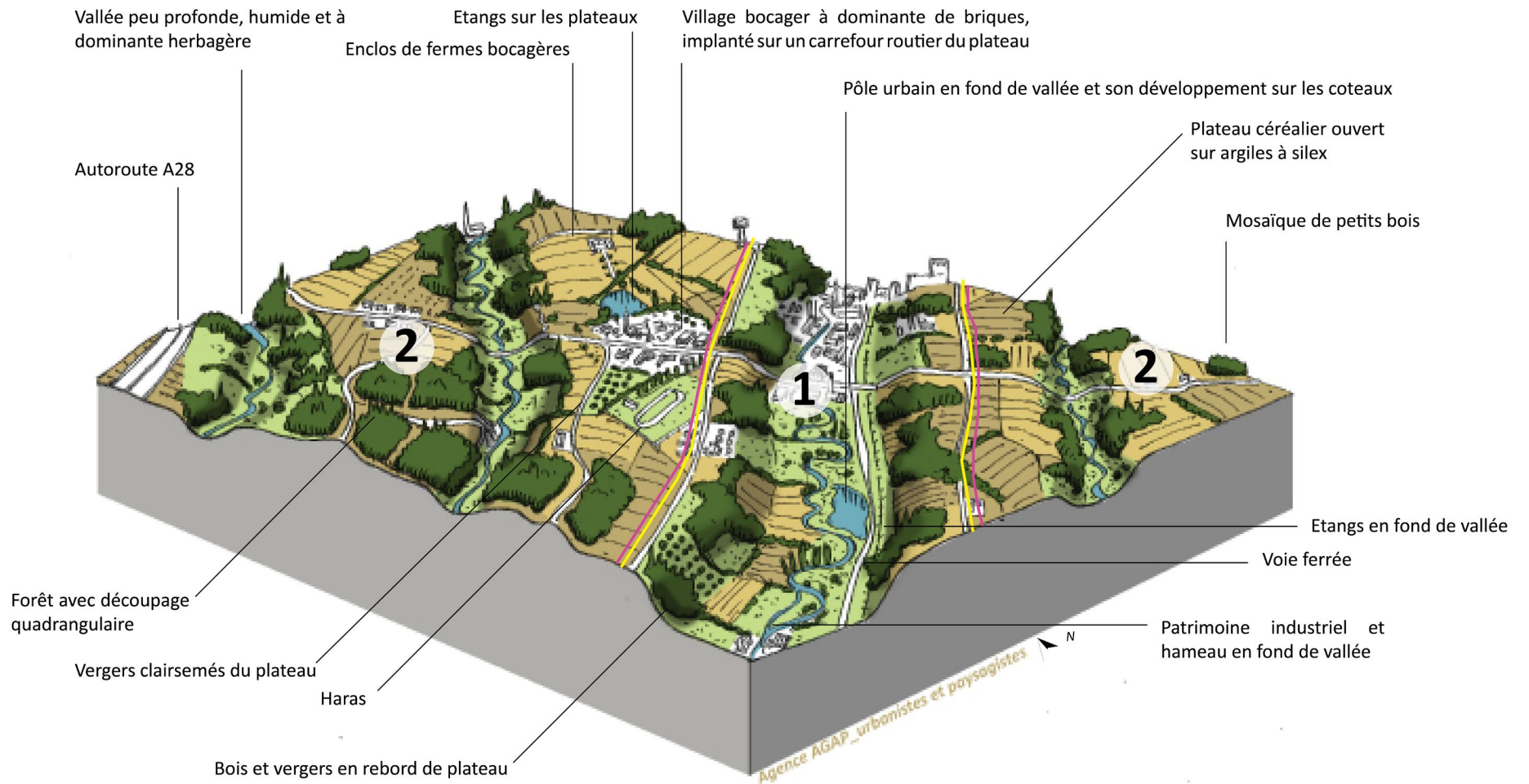
L'unité paysagère du Pays d'Ouche est située sur la bordure occidentale du bassin de Paris, composée d'une série de plateaux calcaires inclinés vers le Nord. Le Pays d'Ouche : entre bocage et culture est particulièrement repérable et compte plusieurs vallées, le plus souvent liées à des failles, qui accueillent les principaux cours d'eau. Les caractéristiques géologiques et géographiques permettent de repérer deux grandes structures paysagères :

- **la vallée urbanisée et encaissée de la Risle** qui concentre la majeure partie de l'urbanisation de la structure, avec notamment la commune de L'Aigle (capitale du Pays d'Ouche) et une histoire industrielle fortement dépendante de sa géographie ;
- **le système de plateaux ouverts et les vallées secondaires du Guiel, de la Charentonne et de l'Iton**, seconde structure paysagère, est constitué d'un paysage bocager, avec des parties ouvertes cultivées, des parcelles quadrangulaires ainsi que des boisements variés en tailles et types. Au nord, les vallées encaissées du Guiel et de la Charentonne présentent des paysages plus étroits et boisés, avec la présence de haras sur les plateaux.

“LE PAYS D’OUCHE : ENTRE BOCAGE ET CULTURES” - Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l’unité



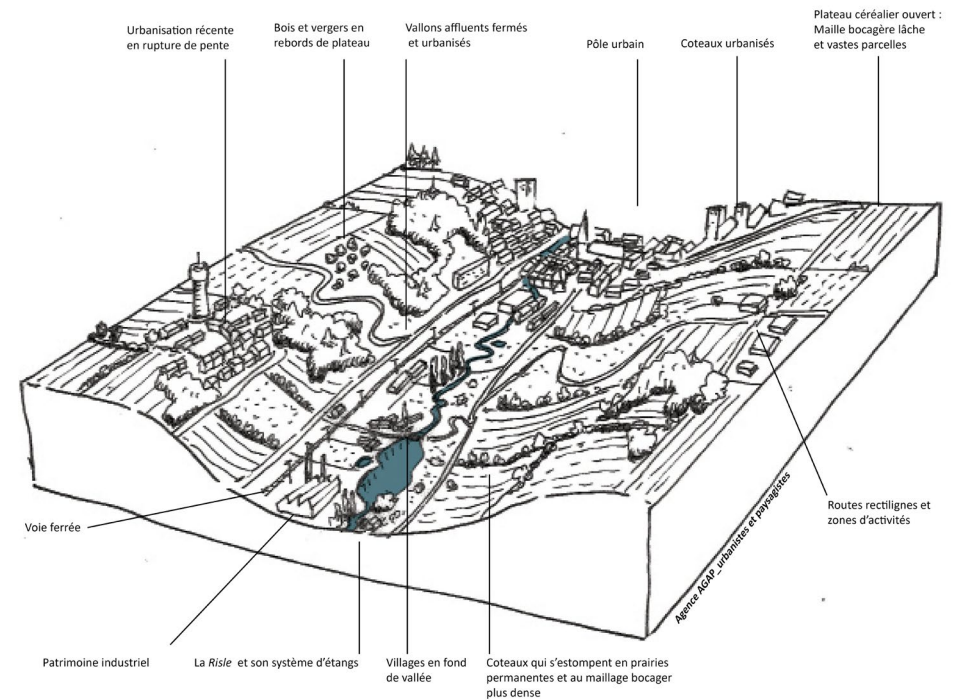
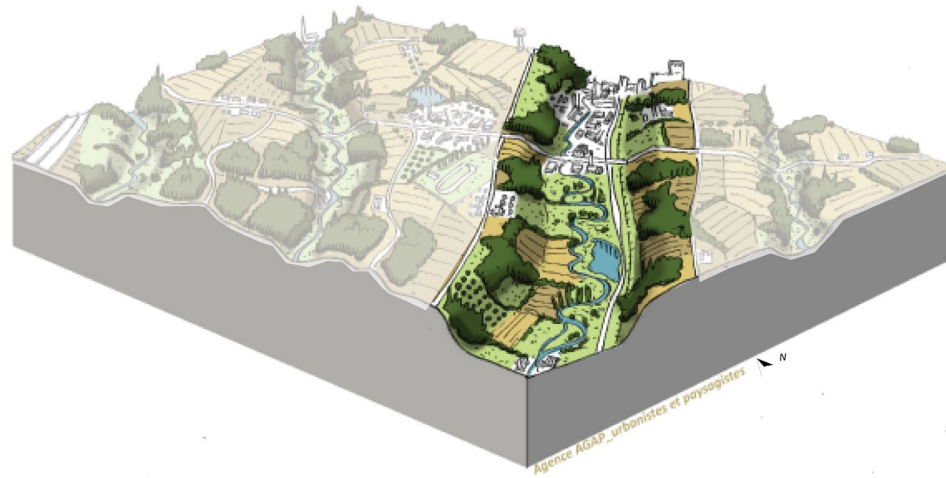
LE PAYS D'OUCHE : ENTRE BOCAGE ET CULTURES - Caractérisation



1. VALLÉE URBANISÉE ET ENCAISSÉE DE LA RISLE

2. SYSTÈME DE PLATEAUX OUVERTS ET DES VALLÉES SECONDAIRES DE LA GUIEL, DE LA CHARENTONNE ET DE L'ITON

Structure paysagère n°1 : la vallée urbanisée et encaissée de la Risle



Paysage central de l'unité, la structure alterne boisements, bocages et étangs tout en concentrant une majeure partie de l'urbanisation de l'unité, développée le long de la Risle qui fournissait l'énergie hydraulique nécessaire aux usines. Le paysage s'ouvre au nord et au sud sur des espaces agricoles plus ouverts. La vallée est creusée en un U étroit avec des dénivelés assez marqués et une pente moyenne de 4 % : les fonds de vallée, autour de 200 mètres d'altitude, grimpent ainsi assez rapidement jusqu'à 260 mètres.

● Les coteaux urbanisés de la ville de L'Aigle

La ville de L'Aigle, centre urbain de cette unité paysagère, est à la confluence de la Risle et de petits affluents intermittents. Peuplée d'environ 8 000 habitants, la capitale du Pays d'Ouche a une histoire manufacturière et métallurgique. Son architecture mêle des maisons de centre-bourg du XIX^e siècle, aux enduits beiges et aux encadrements de briques rouges avec des éléments plus anciens (maisons à pans de bois, églises gothiques) et d'autres plus modernes (immeubles collectifs en « tour »). Ces différents styles témoignent d'une ville au développement continu jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle, où la croissance de la population a légèrement diminué à partir des années 1980. Aujourd'hui stabilisé, le territoire constate une croissance de la vacance tant des commerces que des logements, qui témoigne d'un risque de dévitalisation (d'après le Fichier des Logements par Communes Filocom).



Au cœur de la ville, la confluence des rivières et ruisseaux marque le paysage urbain de la ville de L'Aigle. Les styles et époques architecturales se mêlent au gré du développement de la ville et de ses activités.



Le centre-ville de L'Aigle est animé par la présence d'un linéaire commercial en rez-de-chaussée et les stands du marché.



Des éléments plus contemporains jalonnent également la ville : stationnements, ensembles collectifs de type logements sociaux, bâtiments commerciaux...



Ces petites maisons mitoyennes, probablement aménagées par permis groupés, témoignent d'une présence ouvrière importante dans la vallée de la Risle (Rue de Clémenceau, L'Aigle).

L'architecture ouvrière se retrouve également dans l'ambition architecturale de certains patrons et propriétaires. En effet, de la villa « Castel-Pont » du maître de forge d'Aube à l'œuvre architecturale et urbaine du maire de Saint-Ouen-sur-Iton, les villes de la structure portent nettement les marques de leur passé industriel et ouvrier.

● La rivière sinueuse de la Risle et son système d'échange

La Risle, rivière qui se jette dans la Seine au niveau de son embouchure, prend sa source dans l'Orne, entre le Perche et l'Ouche. Alimentée par de petits affluents de courte longueur, son cours est sinueux et son débit, influencé par la pluviométrie, peut parfois être fort. Elle est également ponctuée d'étangs favorisés par de nombreuses résurgences, indices du réseau karstique et des remontées ponctuelles des nappes phréatiques. Ces résurgences ont pu être par le passé aménagées pour l'usage quotidien et vernaculaire (en lavoirs, pisciculture, puits,...), industriel (forges, moulins à papier) ou simplement pour constituer de petites mares et étangs. Les usages contemporains tendent cependant davantage vers des activités de loisirs : pêche et activités nautiques sont de nouveaux attraits touristiques pour le territoire.



La Risle au niveau du moulin de la Grosse Forge d'Aube. Le débit de la rivière est ici renforcé par les pluies hivernales et la retenue du moulin, à l'exutoire d'un étang.



La Risle au niveau du musée de la Grosse Forge, retenue artificielle d'usage industriel ; moulin à Aube.

● Les vallons affluents fermés et urbanisés

Les quelques affluents de la Risle sont de petits cours d'eau étroits et fermés par des boisements. Une urbanisation traditionnelle, puis contemporaine s'y accroche, comme dans les lieux-dits de Corru ou Le Val.



Le ruisseau de Livet, l'un des affluents de la Risle, au niveau d'Aube, a vu se développer le lieu-dit de Corru, avec quelques maisons traditionnelles entourées d'une végétation opaque.

● **La présence de vergers**

Malgré une forte diminution des vergers sur le territoire depuis l'après-guerre (phénomène déjà relevé dans l'atlas paru en 2001, notamment pour la partie septentrionale et la partie sud-est), les vergers restent un fort marqueur identitaire : aujourd'hui, davantage de basse-tige que de haute-tige, notamment pour des raisons économiques, sont en rangs serrés sur les rebords des plateaux. Le paysage de pré-verger traditionnel est donc peu présent sur cette structure. En revanche, ces vergers sont souvent accompagnés de boisements qui remontent des coteaux jusqu'aux plateaux. Composés de feuillus (chênes pédonculés, chênes sessiles, charmes, tilleuls à petites feuilles et poiriers sauvages), on retrouve également des boisements de peupliers dans les ripisylves, en plusieurs occurrences le long de la Risle.



Exemple de verger sur les hauteurs entre Rai et Aube sur la RD 220.



Une rangée de peupliers sur les coteaux de la vallée de la Risle, au niveau du lieu-dit L'Ermitage, sur la RD 220 entre Aube et Saint-Hilaire-sur-Risle.

● **Une vallée qui s'estompe en amont avec des prairies permanentes**

Les prairies permanentes, favorisées par une nature de sol étanche (en raison des argiles lourdes) et pierreuse (en raison des silex), occupent les sommets des coteaux de la vallée de la Risle. Elles permettent ainsi de dégager les vues sur les sommets des coteaux qui s'adoucissent sur les hauteurs avec des dénivelés un peu plus doux.



Les prairies permanentes, sur les coteaux et vues depuis la RD 926, aux abords de Saint-Gauburge-Sainte-Colombe, offrent un panorama dégagé sur la vallée.

● **Une maille bocagère lâche qui cerle des cultures et pâtures en larges parcelles**

La maille bocagère est plutôt lâche sur la structure et borde de larges parcelles de pâture en haies de hautes strates, plutôt denses, composées de feuillus, notamment frênes et chênes. Quelques arbres isolés au cœur des parcelles subsistent encore.



Pâturage entouré de haie bocagère (vallée de la Risle).

● Le tracé rectiligne du chemin de fer de la Risle

Le développement industriel de la vallée a permis sa desserte ferroviaire dès le XIX^e siècle, le long de la Risle. Un patrimoine ferroviaire de cette époque jalonne encore la structure, des petites maisons de gare aux abords des passages à niveau aux plus grands bâtiments comme la gare de L'Aigle.



Exemple d'une maison de garde-barrière, au croisement entre la RD 220 et la RD 669 au niveau de Rai.

● Un patrimoine industriel à fleur d'eau

Autrefois véritable « rue d'usines », la haute vallée de la Risle compte dans son patrimoine de nombreux bâtiments pré-industriels, particulièrement des bâtiments liés à la métallurgie et à la papeterie, en raison de ses ressources en eau et boisements. Les bâtiments désaffectés, s'ils n'ont pas été détruits, ont été convertis en maisons d'habitation, en chambres d'hôtes, en musées ou encore en bâtiments ruraux. Ainsi, leur impact visuel sur le paysage est demeuré fort : en activité ou réhabilités, parfois accessibles au public, ils fondent une part importante du patrimoine de cette unité paysagère.



Musée de la grosse forge, à Aube (rue de la vieille Forge). Le patrimoine architectural est ici valorisé par la transformation en musée de l'ancienne forge. Aux abords de l'entrée du bourg, à la fois caché et visible, l'ensemble reste un marqueur paysager et identitaire fort.



Usine de Boisthorel, sur la RD 220, au bord de la Risle. Ces bâtiments industriels appartiennent à une société qui conçoit des toiles et de la papeterie spécialisée : elle prolonge aujourd'hui l'un des savoir-faire traditionnels de la vallée. Le bâtiment se repère grâce à sa haute cheminée et son style industriel (briques rouges, toiture à pans dissymétriques et grandes ouvertures aux huisseries métalliques).

● Des routes départementales rectilignes bordées de zones d'activités

L'urbanisation et le développement économique impactent également le paysage avec une présence en linéaire sur les routes départementales en sorties et entrées de ville. En effet, le réseau de routes départementales qui rayonne autour de la commune de L'Aigle se caractérise par des tracés rectilignes le long desquels des bâtiments d'activités sont disposés afin de profiter de l'attrait commercial de ces localisations. Leurs dimensions varient mais ils conservent l'architecture fonctionnelle et crieuse des zones d'activités (bâtiments en blocs, tôles ondulées et couleurs vives).



Grandes enseignes au bord des voies de circulation, le modèle est présent du cœur de ville (ici dans L'Aigle) et sur les entrées et sorties de villes et de bourgs, profitant de la visibilité assurée par la circulation sur les routes départementales.

● **Des villages traditionnels en fond de vallée**

Ces centre-bourgs ramassés, concentrés à proximité des axes fluviaux et routiers, présentent une typologie architecturale dense, adaptée à un système constructif contraint techniquement par des matériaux traditionnels (largeur des pignons déterminée par la portée des poutres en bois, linteaux en pierre ou en brique). Les toitures en tuiles se détachent nettement dans le vert des prairies tandis que le corps des maisons, plutôt bas, et aux teintes claires émerge à peine.



Vue sur le bourg de Raj, en fond de Risle. Le bourg ramassé en fond de vallée offre un paysage rural préservé. On devine sur la droite une urbanisation pavillonnaire plus contemporaine, sur les coteaux de la vallée.

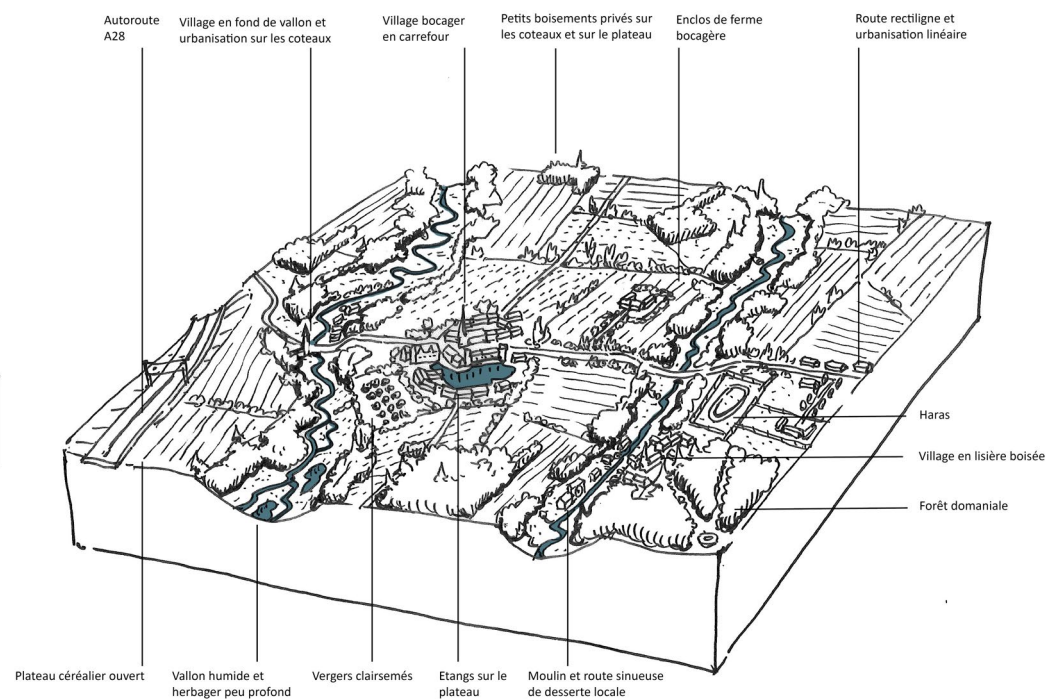
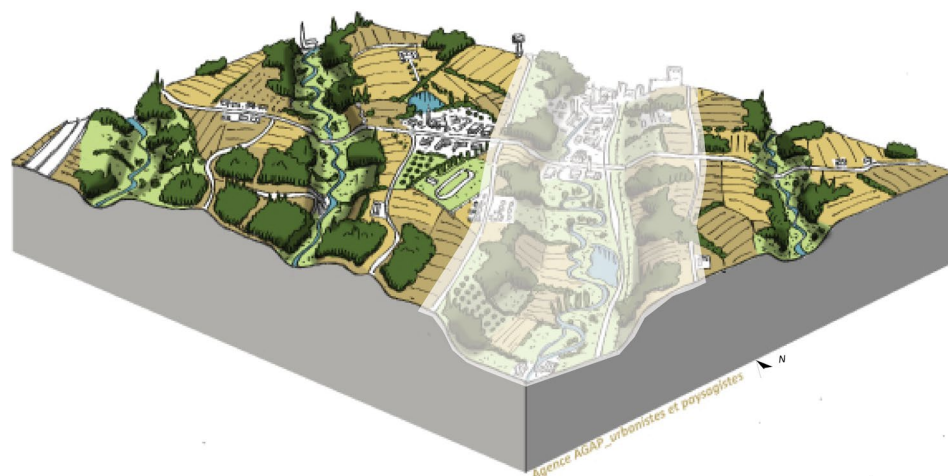
● **Une urbanisation plus récente, des lotissements et pavillons alignés sur la voie en rupture de pente**

Des centre-bourgs traditionnels en fond de vallée, on distingue une urbanisation pavillonnaire plus récente qui distribue les logements le long de la voie sur les hauteurs de la vallée ou les dispose en lotissements réguliers, en périphérie du centre et déconnectés (Aube, Saint-Martin-d'Éculbe...). Ces lotissements, plus éloignés des axes routiers et fluviaux, se situent souvent en rupture de pente. Parcours de voies en impasse et monofonctionnels, ces quartiers marquent les paysages du développement pavillonnaire de la seconde moitié du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle.



Vue sur les pavillons de Saint-Pair, depuis les hauteurs de La Galerie, de l'autre côté de la vallée, l'urbanisation contemporaine s'étire en linéaire et en lotissements géométriques, à distance des axes et sur les rebords de la vallée.

Structure paysagère n°2 : le système de plateaux ouverts et les vallées secondaires de la Guiel, de la Charentonne et de l'Iton



● La rupture constituée par l'A28

L'A28 marque nettement le paysage de cette structure paysagère, tant par la fracture qu'elle produit en traversant les champs et les forêts qu'en raison des infrastructures qui en découlent (voies d'insertion, ponts, aires de repos et stations-services, postes de péage, aires de covoiturage...). On note particulièrement ses impacts au niveau du croisement avec la RD 49 entre Le Sap-André et Chaumont, territoires marqués par les paysages routiers.



L'impact paysager de l'A28, ici au niveau du croisement avec la RD 438, est important. Celle-ci coupe le relief et les boisements et aménage largement ses abords.

● Les forêts domaniales organisées et entretenues

La structure compte quatre grandes forêts en prolongement des franges forestières du Perche septentrional : la forêt de Saint-Évroult, la forêt de Moulins-Bonsmoulins, la forêt de Chaumont et la forêt de L'Aigle. Ces forêts domaniales (d'origine privée, royale ou abbatiale) ont été exploitées par l'activité métallurgique. Ce n'est qu'à la toute fin du XIX^e, avec l'essor de la sidérurgie au coke, que les Eaux et Forêts assurent l'évolution des taillis en futaies. En raison des différentes coupes et reboisements, les forêts sont plutôt mixtes en termes d'essence. La forêt de Saint-Évroult et la forêt de L'Aigle sont ainsi composées de futaies de feuillus (chênes et châtaigniers principalement), de conifères (pins, sapins, épicéas ou mélèzes), de taillis et d'éléments mixtes. La forêt de Chaumont est presque exclusivement composée de conifères, tandis que la forêt domaniale de Moulins-Bonsmoulins est très majoritairement composée de feuillus, avec une petite part de conifères. Elles constituent, dans l'ensemble, des paysages organisés, quadrillés par des sentiers forestiers et entretenus.

Ces forêts domaniales présentent une variété de paysages, de la barrière sombre à l'écrin de nature autour d'un village ou d'un élément de patrimoine, parfois en ruine comme l'abbaye de Saint-Évroult ou le lavoir de la source de la Charentonne. Ces sites conservent, en plus de la dimension historique des ruines, une esthétique paysagère propre à leur état de conservation et à la végétation envahissante (lierre, etc.).



Une vue aérienne sur la forêt de Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois permet de repérer les coupes et reboisements d'une forêt entretenue et recomposée. Photo DREAL / Marc HELLER (2014).



Aux abords de la forêt domaniale de Saint-Évroult, les boisements hauts sont mixtes en termes d'essence : conifères et feuillus se mêlent comme ici, en bordure de la RD 50 qui traverse la forêt.



Autour de l'Abbaye de Saint-Évroult-Notre-Dame-des-Bois, la forêt forme un écrin de verdure autour de cette ruine chargée d'histoire. Ces éléments paysagers forts reprennent une esthétique de la ruine préromantique.

● Les vallées peu profondes de la Guiel, de la Charentonne et de l'Iton

Cette structure se caractérise par des vallées aux pentes douces creusées par des cours d'eau : la Charentonne, la Guiel, l'Iton. Ces vallées, en U, peu profondes, forment des couloirs parallèles d'orientation nord-est / sud-est de prairies bocagères humides, de vergers et de boisements au milieu desquels la rivière sinue avec une altimétrie moyenne autour de +200 mètres en fond de vallée et qui gagne 25 à 30 mètres sur les plateaux. Les vallées de la Guiel et de la Charentonne présentent une mosaïque de milieux naturels remarquables : ripisylves d'aulnes, prairies en pente douce vers la rivière. Ces fonds de vallées humides et inondables sont peu propices à l'urbanisation et restent préservés. Ils sont essentiellement consacrés à l'agriculture d'élevage : prairies de fauche et prairies pâturées. Certaines, moins entretenues, s'enfrichent.



La vallée de la Charentonne, au sud d'Anceins (sur la RD 658), présente des coteaux boisés qui se terminent en prairies dans les fonds de vallée.



En amont de la Guiel, entre Heugon et Saint-Laurent-du-Tencement, la rivière est bordée d'une végétation particulière : prairies plus ou moins hautes et boisements humides.

● Une urbanisation historique accrochée aux coteaux des vallons

Accrochés sur les coteaux, à partir de la rupture de pente plutôt au nord des vallons pour profiter de l'exposition naturelle vers le sud, plusieurs villages et bourgs traditionnels jalonnent les rivières, connectés par de petites routes sinueuses qui épousent les contours et les pentes. Cependant, les vallons restent peu urbanisés et c'est davantage sur les plateaux que l'on retrouve la plupart des constructions et activités récentes.



Le village d'Heugon, sur les coteaux nord de la Guiel, se devine en creux de vallée parmi les boisements grâce au clocher de l'église. Photo aérienne : Photo DREAL / Marc HELLER (2014).



Les mares et étangs, caractéristiques de la région, sont dus à la nature du sol, très argileux, qui ne favorise pas l'infiltration des eaux. Celles-ci stagnent en surface, comme des réserves d'eau sur les plateaux. De même, le sous-sol karstique de la craie provoque, par endroit, des infiltrations soudaines de rivières qui disparaissent et créent de véritables « vallées sèches » comme autour de l'Iton.



Les étangs de la Ferté-Fresnel sont nombreux avec des abords souvent peu entretenus, avec fréquemment des constructions traditionnelles : fermes et châteaux.



● Les routes départementales rectilignes bordées d'une urbanisation linéaire

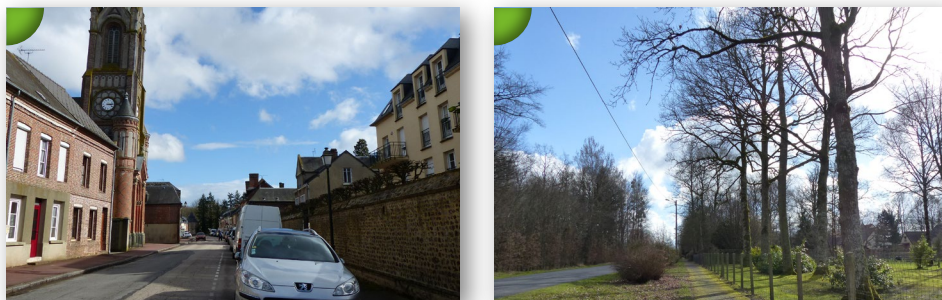
Le relief des plateaux favorise la construction de routes droites qui traversent le paysage en couloirs bordés de haies qui s'opacifient (par manque de taille de ces anciens plantis), ainsi que d'une urbanisation linéaire de toutes les époques.



Autour de Villers-en-Ouche, située au croisement de plusieurs départementales, l'urbanisation se déploie de manière linéaire : les maisons traditionnelles bordent immédiatement la route tandis que les pavillons individuels récents laissent un espace jardiné et isolé d'une haie opaque à pousse rapide.

● Les villages de plateau au croisement des axes routiers, entourés de bocages

La majeure partie de l'urbanisation de cette structure se concentre sur les plateaux, aux carrefours des axes routiers (les routes départementales rectilignes des plateaux). Composé de villages, de hameaux et de fermes moyennes entourées de haies bocagères et de boisements, l'espace urbanisé se distingue, des parcelles labourées, par des murs de végétation. En effet, les haies, non exploitées en fourrage, sont à présent plus denses et plus hautes, composées de chênes et frênes pour les hautes strates.



La Ferté-Fresnel, village historique du plateau, entouré de haies et boisements, notamment de frênes, comme ici, aux abords de la RD 352.

● Les villages en lisière de forêts

Des villages se sont construits aux abords des forêts tabulaires (implantées sur un plateau) profitant ainsi de leurs ressources. Ils forment ainsi des paysages particuliers, dans lesquels les constructions sont tantôt rehaussées dans leurs teintes ocres et rouges par l'écrin sombre des boisements en arrière-plan, tantôt dissimulées par la végétation forestière.



Dans « Le Village du Bois », les pavillons de la Ferté-Fresnel se perdent dans la forêt, entre ses hautes futaies de frênes.



Plus à l'ouest, la ville de Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois se compose en lisière de la forêt de Saint-Évroult et ses constructions sont soulignées par l'orée sombre des feuillus. Photo DREAL / Marc HELLER (2014).

● Les enclos de fermes bocagères

Véritable unité agro-pastorale, le corps de ferme isolé, entouré de vergers, de prairies et souvent ceint de murs ou de haies bocagères, se retrouve régulièrement entre les grandes plaines agricoles ouvertes. Ces fermes se conjuguent souvent à de petits bosquets de boisements privés plutôt jeunes, développés dans la seconde moitié du XX^e siècle. Véritables regroupements lâches de fermes distantes de moins d'un kilomètre, elles disposent d'un réseau végétal qui leur confère une image rurale et jardinée, notamment par la présence ponctuelle de vergers d'agrément et de parcelles en herbage qui les distinguent des parcelles en labour pourtant proches.

● Les petits boisements privés et haies bordières des plaines agricoles

La nature du sol (argiles à silex) ne permettant pas la mise en culture sans aménagements (drainages), la forêt était autrefois l'élément principal des plateaux à l'exception des quelques terres autour des hameaux (vergers et pâtures). L'espace agricole exploitable s'est ensuite élargi grâce aux techniques modernes, isolant de fait de petits boisements géométriques entre les cultures. Ces bosquets de plein champ sont aujourd'hui encore exploités. Leurs découpes géométriques trahissent le découpage parcellaire facilitant la mécanisation des cultures : ces boisements se détachent nettement au milieu des étendues de cultures labourées, comme des rares survivances au développement des labours. Conservés également à proximité des habitations, ils forment des écrans protecteurs des hameaux et villages et les séparent des grandes exploitations et des nuisances qu'elles peuvent générer.



Au nord de la Ferté-Fresnel, les boisements isolent les constructions de la vue et des parcelles labourées.

● Les haras sur les plateaux

La structure compte plusieurs haras sur les plateaux et notamment entre la Guiel et la Charentonne. Ces grandes exploitations équinnes sont composées de plusieurs éléments : les pâtures encloses où paissent les chevaux, visibles de la route, qui ménagent une vue plus loin sur les manèges et les corps de ferme et boxes, souvent d'architecture traditionnelle rénovée. Les hangars à pans de bois entourent volontiers une maison principale en pierre à encadrements de briques et couverte de tuiles sombres.



Les clôtures basses, souvent qualitatives (en bois), et les arbres de hauts jets, ouvrent la vue vers un domaine entretenu et organisé (Haras proche de La Ferté-Fresnel, sur la RD 12).

● Les vergers clairsemés

Si leur nombre a fortement réduit depuis la seconde moitié du XX^e siècle, il en reste quelques-uns dans le pays d'Ouche. Ce sont essentiellement des vergers de basse-tige pour en faciliter l'exploitation car ces derniers sont plus adaptés. Cependant, on retrouve ponctuellement des vergers de haute-tige pour les filières spécialisées en AOC. Du point de vue paysager, leur impact est minime mais ils conservent une image traditionnelle forte.



Sur la route de L'Angerie, au sud de Saint-Michel-de-Sommaire, ce verger clairsemé domine le petit vallon.

● **Le plateau céréaliier ouvert**

Le réseau bocager discontinu, le long des routes et proche des villages et hameaux, s'étire ensuite en clairières de champs ouverts que les cultures colorent du vert au brun. Ces étendues céréalières évoquent les paysages agricoles voisins. Conséquence des travaux de drainage et de remembrement des années 1960, cette structure paysagère s'équilibre entre les boisements et haies et les champs vastes que nécessite une agriculture plus mécanisée. Ceux-ci permettent de cultiver des céréales comme le blé mais aussi du colza et du maïs.



Cette vue aérienne de Couvains permet de constater l'effet géométrique des parcelles labourées et l'ouverture du paysage provoquée par la réduction du bocage. Des boisements et arbres isolés forment les survivances des anciennes structures agricoles. Photo DREAL / Marc HELLER (2014).

Matériaux et architecture



Les spécificités locales liées à l'usage de certains matériaux de construction ainsi qu'à un type d'architecture contribuent à la caractérisation d'un paysage. C'est pourquoi elles font l'objet d'une analyse.

Si la partie nord de l'unité est dominée par les fermes à briques et pans de bois, ressources abondantes pour ce territoire industriel, la partie sud tend davantage vers l'usage des pierres et des silex en maçonnerie, en conservant les encadrements de briques et couvertures de tuiles brunes. En descendant vers le Perche, les teintes des pierres et enduits de terre se réchauffent, reprenant les couleurs des sables du Perche.



Présence de maisons en briques comme ici sur la Commune d'Échauffour.



Maison à pans de bois dans le bourg sur la commune d'Échauffour.



Usage de la brique pour les encadrements vers Maison neuve ; commune d'Échauffour.



Maison couverte de tuiles brunes, isolée sur une parcelle, alliant une partie à pans de bois et pierres, et une partie en briques plus récente, vers La Pretrière ; commune de Bocquencé.

Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage.

Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale. L'Atlas des paysages en considère deux en particulier :

- *les représentations qui font référence à une culture locale, et qui traduisent la manière dont les habitants perçoivent et vivent leur territoire. Celles-ci ont été collectées lors des Ateliers du paysage et ont été intégrées à l'atlas selon les principes suivants :*
 - *si les paysagistes partagent les modifications apportées par les participants des ateliers, ils les font leur, et le texte ne rendra pas compte des modifications apportées ;*
 - *si les paysagistes ne partagent pas les modifications proposées par les participants des ateliers, le texte rendra compte et explicitera les différences d'appréciation ;*
 - *si les paysagistes et les participants aux ateliers ne mettent pas en avant les mêmes dynamiques et tendances d'évolution, il en sera rendu compte ;*
 - *enfin, si les ateliers ont mis en avant des attachements locaux particuliers, la caractérisation des unités proposées par les paysagistes, rendra compte de ces attachements particuliers.*
- *les représentations paysagères qui renvoient à une culture académique et sont véhiculées par les arts (littérature, peinture, photographie, cinéma...), les médias... Une recherche bibliographique a permis de rassembler les éléments les plus évoqués au fil de l'histoire.*

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

● L'appropriation du nom

L'intitulé initial de « plateau ouvert du pays d'Ouche » n'est pas reconnu par les participants pour lesquels il paraît trop réducteur par rapport à la diversité des paysages et non valorisant l'identité-même du Pays d'Ouche. L'appellation de « plateau ouvert » correspond à la partie sud-est de l'unité, les deux tiers du Pays Ouche étant reconnus comme un ensemble de vallées et de plateaux ondulés, comme cela est caractérisé dans la Charte paysagère du Pays d'Ouche rédigée en 2001 par les services du Pays d'Argentan, du Pays d'Auge et du Pays d'Ouche, en préambule à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ainsi, les participants proposent, de façon tout à fait unanime, le nouvel intitulé de : « Le Pays d'Ouche : entre bocage et cultures ».

Ateliers du paysage

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants aux ateliers, l'unité paysagère du Pays d'Ouche s'organise principalement en 3 sous-ensembles complémentaires dont le passage de l'un à l'autre est progressif. Le Pays d'Ouche est le trait d'union « naturel » tant la complémentarité des paysages s'impose dans les discours, entre le Pays d'Auge au nord, et le Perche, au sud. A l'est, le Pays d'Ouche s'ouvre ou se ferme, selon la valeur qu'on lui attribue, sur un « autre monde », la Plaine de l'Eure.

Au fil des discussions et du travail sur le bloc diagramme, le paysage se décline en quatre éléments majeurs.

... / ...

... /...

Le **cœur du Pays d'Ouche** se développe de part et d'autre de la ligne imaginaire qui se dessine entre la ville de L'Aigle « *capitale du Pays d'Ouche* » reconnue pour son patrimoine et « *sa manufacture qui est toujours en activité* », et la ville de Sainte-Gauburge / Sainte-Colombe.

Cet ensemble du Pays d'Ouche, identifié par les participants, est délimité par ses **massifs forestiers** d'ouest en est : la forêt d'Évroult, haut lieu de loisir tant pour son abbaye que pour son plan d'eau et ses itinéraires de promenade, la forêt Saint-Sulpice avec le village de Chandai où passe l'Iton, et le village de Saint-Martin-d'Écublei. Dans le langage courant, on la nomme « *la forêt de L'Aigle* » ou « *les sapins de L'Aigle* ». Enfin, la forêt domaniale de Moulins-Bonsmoulins se répartit de part et d'autre de la route départementale D252. L'empreinte des boisements dans le paysage du Pays d'Ouche est reconnue comme plus marquée que celle relevée en Pays d'Auge.

La **vallée de l'Iton** marque la limite sud du cœur du Pays d'Ouche, annonçant l'ouverture vers la Plaine de l'Eure, à l'est, et le glissement vers le Perche, au sud. Prenant sa source dans les collines du Perche, l'Iton est le principal affluent de l'Eure. Il est classé comme « site naturel protégé » entre Conches-en-Ouche et Évreux. Dans ce secteur, l'Iton disparaît, plusieurs mois de l'année, en s'engouffrant dans le sous-sol. Un phénomène lié aux bétoires, trous naturels dans lesquels s'engouffrent les eaux de pluie et qui sont nombreux à cet endroit, et à un sol calcaire dans lequel l'eau s'infiltré.

Les **zones de transition** entre le Pays d'Auge d'une part, et le Perche d'autre part, forment un deuxième et troisième sous-ensembles. La **ville de La Ferté-Fresnel** (ou La Ferté-Frênel ou Ferté-en-Ouche) est proposée comme point d'ancrage de l'espace de transition entre le Pays d'Ouche et le Pays d'Auge. C'est un site emblématique pour ses rues commerciales dont l'animation et la décoration, pendant la période de Noël, sont une invitation à la balade familiale, de même que son château, bien que privé, son plan d'eau comme base de loisirs, sa salle polyvalente « La Grange de Villeron ». Le point de transition pour la limite diffuse entre le Pays d'Ouche et le Perche est le village de **Moulins-La-Marche** déjà cité précédemment au sujet de la forêt de Moulins-Bonsmoulins dont il est l'une des portes d'entrée.

Le Pays d'Ouche se distingue de ses voisins, voire de « *ses cousins* », le Pays d'Auge et le Perche, essentiellement par son architecture avec ses **maisons de briques**, et non de pans de bois pour le Pays d'Auge, ou de pierres pour le Perche.

Mais tous les trois sont liés par le **paysage de bocage et de vallées aux pentes boisées** dont les caractéristiques formulées dans les discours sont les mêmes que celles relevant de l'unité paysagère du Pays d'Auge qui a été traité au cours des mêmes ateliers. Cette figure paysagère, omniprésente du bocage, dessine les lits plus ou moins élargis des vallées aux pentes douces au sein desquelles sont installés depuis longtemps, les hameaux. Ce qui est désigné sous l'intitulé de **bocage** rassemble, dans les discours, le maillage constitué des lignes de talus arborés. Les habitants ne se lassent pas de parcourir et continuer de découvrir ces paysages par la pratique de la randonnée et du VTT, au fil du réseau important des « *petits chemins* » qui sont, en grande partie, classés dans les Plans départementaux des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIOR). C'est aussi l'unité agro-pastorale du corps de ferme isolé et entouré de ses vergers et de ses parois où paissent vaches, moutons et chevaux.

Le quatrième sous-ensemble paysager cité par les participants est la **Plaine de l'Eure** qui s'ouvre à l'est, sur une opposition très fortement ressentie et exprimée entre « **le bocage et la Beauce** ». C'est le domaine des grandes cultures qui suscite des commentaires plutôt péjoratifs : « *C'est le domaine des parcelles monotones et rythmées par les pylônes* ». Le sentiment de rejet qui transparaît dans les discours relève du même rejet des « *plaines* » déjà évoqué pour l'unité de la Plaine d'Alençon, par exemple. Ce sont toujours les mêmes idées de « *non sens paysager* », de regret de l'évolution des pratiques agricoles jusqu'à une logique productrice hors sol et hors raison humaine qui transparaît dans les « *no comments* ». Il serait possible de synthétiser la perception sociétale de ces espaces par « *c'est un ailleurs qui ne nous concerne pas et dans lequel nous ne reconnaissons pas les paysagers ornaux, voire normands de façon plus globale* ».

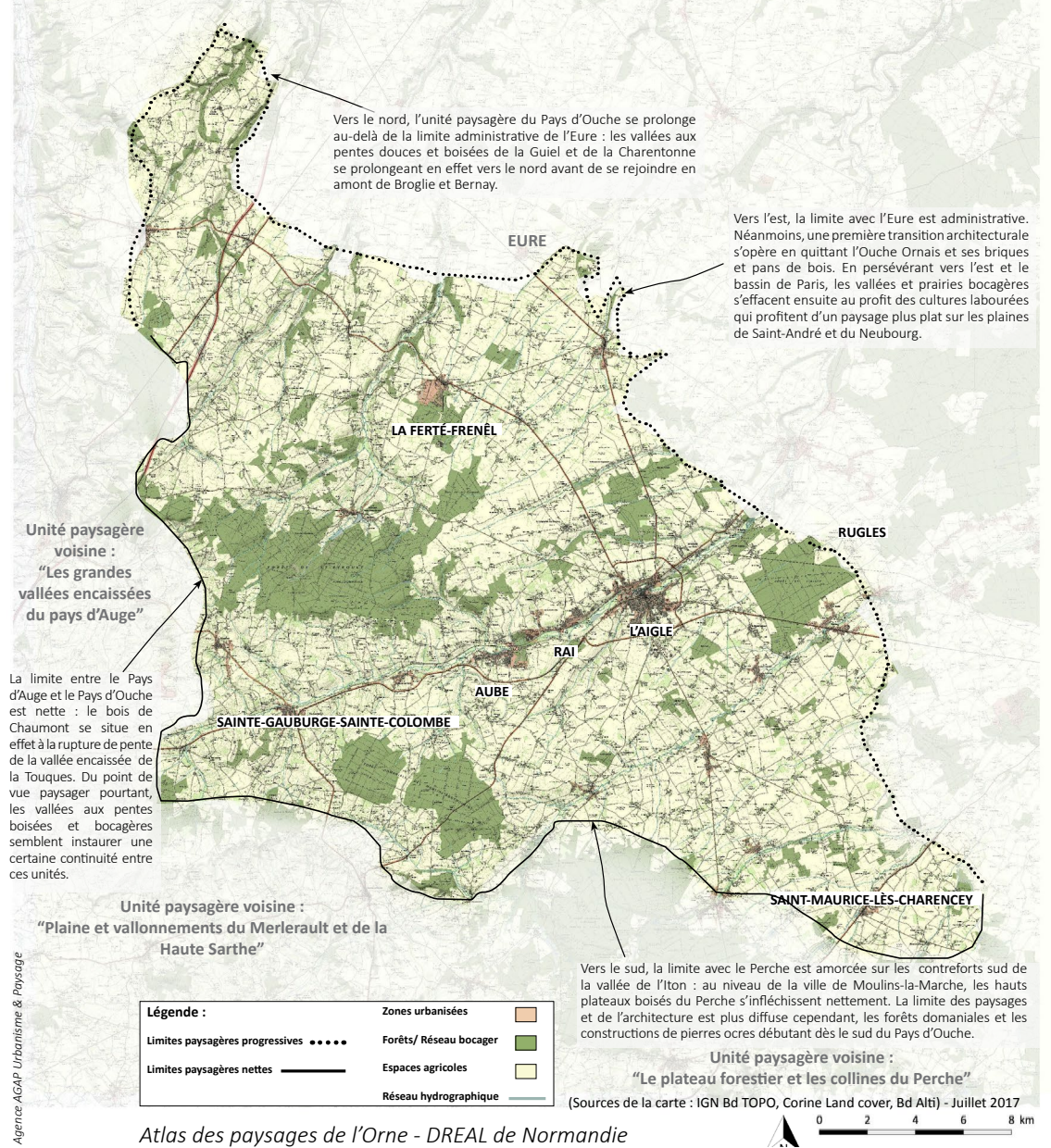
Ateliers du paysage

Les limites de l'unité paysagère



Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou progressives. Celle-ci a été définie pour être en cohérence avec les unités définies au niveau national, elle est pertinente pour une lecture à une échelle du 1/100 000.

“LE PAYS D’OUCHE : ENTRE BOCAGE ET CULTURES” - Caractérisation des limites de l'unité paysagère

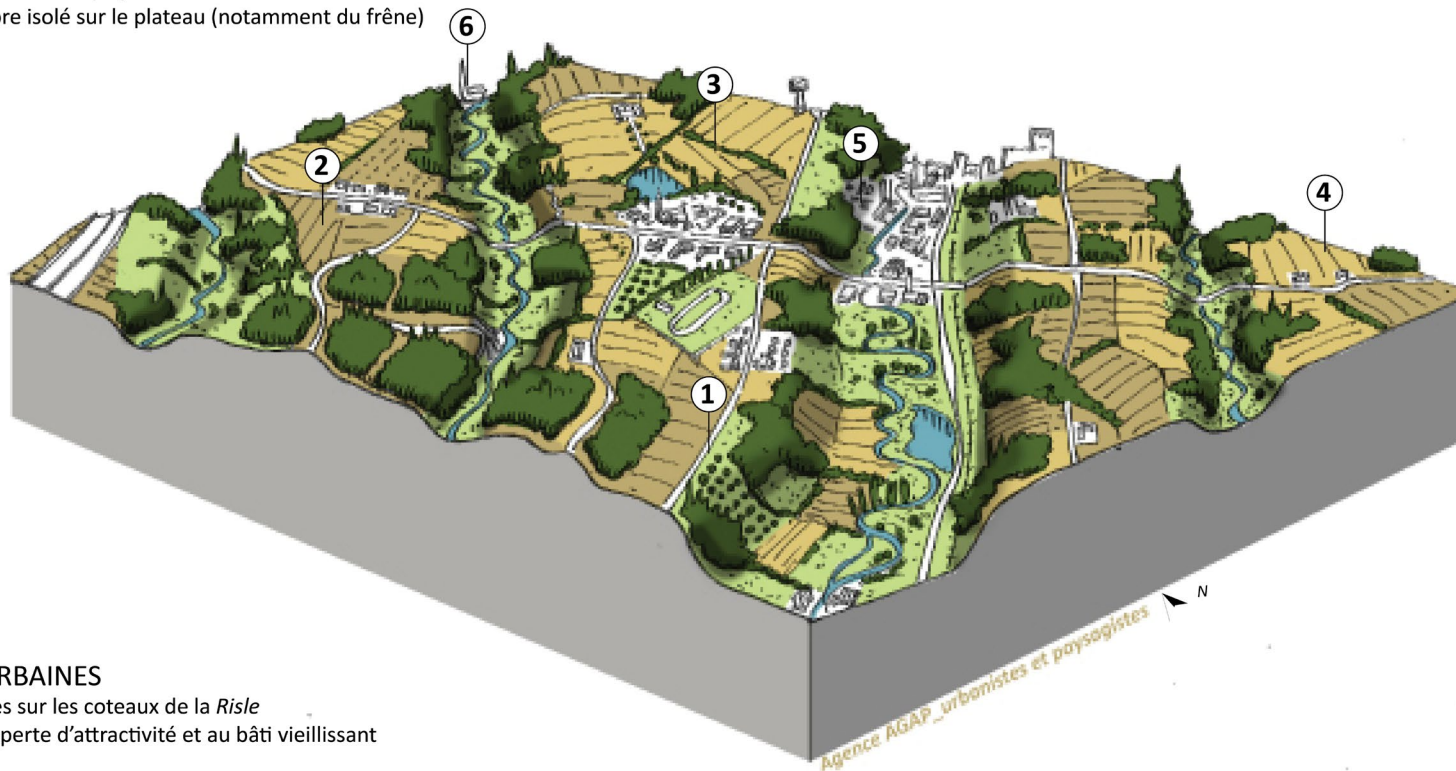


Agence AGAP Urbanisme & Paysage

LE PAYS D'OUCHE: ENTRE BOCAGE ET CULTURES - Dynamiques paysagères

DYNAMIQUES AGRICOLES ET SYLVICOLES

1. Vieillessement des vergers ponctuels de hautes-tiges
2. Simplification de la trame bocagère et augmentation de la taille des parcelles sur les plateaux
3. Vieillessement des haies et ripisylves et fermeture des vues
4. Disparition de l'arbre isolé sur le plateau (notamment du frêne)



DYNAMIQUES URBAINES

5. Extensions urbaines sur les coteaux de la Risle
6. Centres bourgs en perte d'attractivité et au bâti vieillissant

Les dynamiques paysagères à l'œuvre



L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose à la fois sur les dynamiques réelles : à partir de la base de connaissances issues de l'inventaire des paysages (2001), d'un travail de terrain, de l'étude de données statistiques (données INSEE, Fichier des Logements par Communes, Mise à jour des informations cadastrales, Registre Général Parcellaire, Etablissement Public Foncier de Normandie, des Fichiers fonciers (DGFIP) et Sitadel 2), de données photographiques : vues aériennes de l'IGN - années 50 et prises de vues obliques (observatoire de la DREAL depuis une vingtaine d'années) ; mais également sur les dynamiques perçues par les habitants, à partir des données récoltées lors des Ateliers Paysages à l'échelle locale.

Dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

- **Dynamiques paysagères de la structure paysagère n°1 : la vallée urbanisée et encaissée de la Risle**



- **Des extensions urbaines et zones d'activités : un impact paysager fort à atténuer**

Le développement de l'urbanisation des villes et villages de la haute vallée de la Risle reflète la dynamique nationale de forte consommation foncière liée au développement pavillonnaire de la seconde moitié du XX^e siècle. Les centre-bourgs ramassés, concentrés à proximité des axes fluviaux et routiers se voient greffer, dès les années 1970, un pavillonnaire individuel régulier, quadrillé et desservi par une voirie spécifique qui aménage de façon organisée des lotissements.

C'est ensuite un pavillonnaire individuel irrégulier, linéaire et spontané qui vient suturer les différents espaces urbains, jusqu'à atteindre des fermes isolées qui se retrouvent alors dans le tissu urbain.

Enfin, les communes plus importantes (L'Aigle, Aube) peuvent intégrer des formes architecturales plus denses (collectifs, logements intermédiaires) qui offrent davantage de diversité dans la typologie de logements.

Du point de vue paysager, ces nouvelles formes sont moins intégrées dans l'environnement : les pavillons individuels plantés en milieu de parcelle modifient souvent les éléments arbustifs qui les composent (suppression des éléments bocagers et arbres isolés, plantation de haies de conifère). Ils se disposent davantage au sommet des coteaux, moins humides que les fonds de vallée boisés mais également plus ouverts et donc plus visibles.



Comparaison 2000 et 2014 : Sur la commune de Saint-Martin-d'Ecublei : l'extension urbaine sur la droite de l'image qui vient occuper l'espace de deux prairies entières avec seulement une quinzaine de pavillons individuels, en lisière de forêt. Photos DREAL / ROMEO INDIA (2000) et Marc HELLER (2014).

• **Des centres et bourgs en perte d'attractivité et au bâti vieillissant**

Entre 2007 et 2015, le fort développement de la vacance de logements dans les communes de L'Aigle, de Planches, de Saint-Évroult-Notre-Dame du Bois, de Touquettes et de La-Trinité-des-Laitiers est une dynamique qu'il convient de bien appréhender, car elle anticipe souvent une dévitalisation des cœurs urbains traditionnels. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce phénomène, notamment l'évolution de la structure démographique, le desserrement des ménages, le besoin croissant d'une offre plus diversifiée de logements. Du point de vue des paysages urbains, cela se traduit par un vieillissement du bâti, moins entretenu et la multiplication de rez-de-chaussée commerciaux vides.

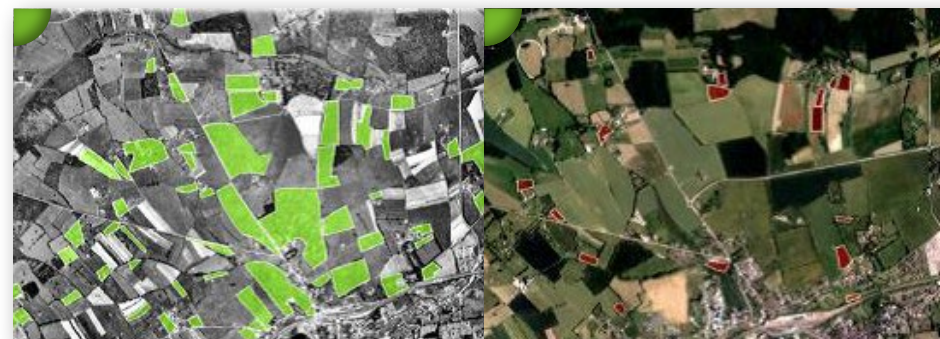
• **La forte diminution des vergers hautes-tiges et des prés-vergers**

Cet élément du paysage traditionnel est en déclin depuis l'après-guerre pour plusieurs raisons, notamment économiques et de débouchés, la consommation de cidre et de calva ayant fortement baissé. Suivant les résultats d'une étude sur les vergers réalisée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Argentan, Pays d'Auge et du Pays d'Ouche, le taux de diminution des surfaces de vergers est compris entre - 76 % et - 97 %. Cette même étude constate que ce déclin est concomitant d'une augmentation des surfaces labourées. Certains vergers subsistent encore, mais principalement de basses-tiges.



Sainte-Gauburge - Sainte-Colombe
Surface arboricole en 1960 : 184 ha.

Sainte-Gauburge - Sainte-Colombe
Surface arboricole en 2014 : 31,5 ha.

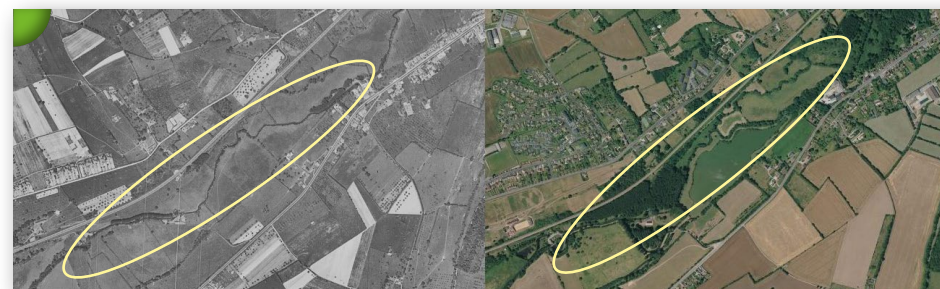


L'Aigle - Surface arboricole en 1960 : 153 ha.

L'Aigle - Surface arboricole en 2014 : 12.5 ha.

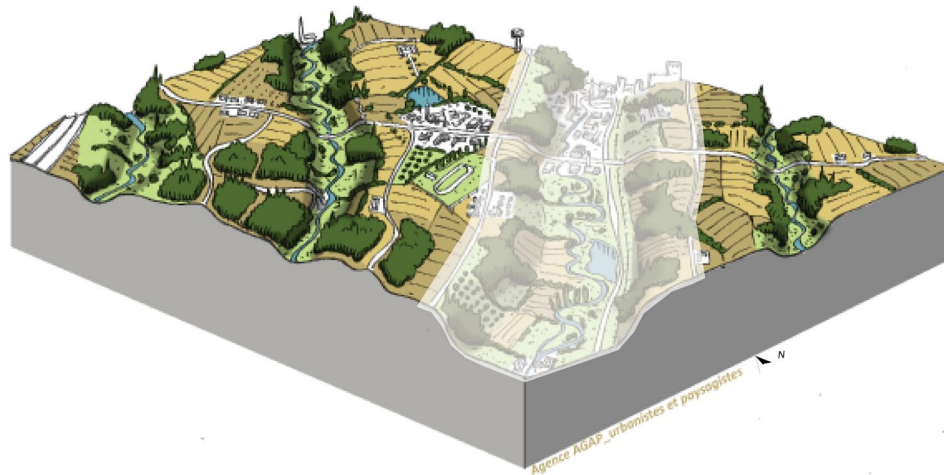
Cartes issues de l'étude sur les vergers et prés-vergers ; PETR Pays d'Auge, d'Ouche et d'Argentan.

• **La densification et l'opacification des boisements et haies préservées**



Les haies bordières et les boisements se densifient et s'opacifient et tendent à fermer les vues de la vallée, comme le montre la comparaison de photographies aériennes prises en 1960 et 2014. Données Géoportail.

- **Dynamiques paysagères de la structure paysagère n°2 : le système de plateaux ouverts et les vallées secondaire de la Guiel, de la Charentonne et de l'Iton**



L'Atlas des paysages, paru en 2001, mentionnait déjà une évolution vers un paysage plus ouvert en raison de la régression des éléments arborés. L'arasement des haies a, en effet, modifié le rapport entre les clairières ouvertes et les zones bocagères, ainsi que le dessin de leur contact. La disparition des vergers composés de pommiers de plein champ a accentué cette évolution. En revanche, le défaut d'entretien des plantis le long de voies, a entraîné une augmentation de la taille de ces haies, et ainsi, une opacification des paysages.

Dans la partie sud de l'unité paysagère (à l'approche des grandes forêts domaniales), l'accent était mis sur l'importance de maintenir le damier des petits bois quadrangulaires et l'usage de la brique et de la tuile pour conserver l'originalité de ce paysage.

- **La simplification continue de la trame bocagère**

En effet, afin de favoriser l'exploitation des parcelles labourées, les parcelles agricoles sont élargies et les haies bocagères qui les séparent sont progressivement abattues.

Un exemple de simplification bocagère au nord-est de Saint-Symphorien-des-Bruyères : seules les haies aux abords des habitations ont été conservées. Les arbres



Comparaison 1950 et 2016. Données Géoportail : Agrandissement des parcelles et disparition des haies.

isolés ont presque totalement disparu et le parcellaire agricole, toujours géométrique, s'est considérablement élargi. Ce phénomène, associé au remembrement des années 1960, se poursuit toutefois encore aujourd'hui de façon marquée, avec une évolution négative de la densité des haies, entre 1998 et 2012. Des initiatives de reboisement et de replantation des haies existent toutefois, notamment à l'est de l'unité.

Mise à part l'extrême est de l'unité, la trame bocagère connaît une diminution marquée. En effet, sa densité brute (en mètre / hectare) diminue, tant dans la vallée de la Risle que sur les plateaux. (Source : Étude statistique de la dynamique bocagère menée par la DREAL entre 1998 et 2012).

La couverture végétale de cette unité a évolué entre 2007 et 2014, gagnant près de 1 200 ha. Ces chiffres traduisent une augmentation des espaces dédiés aux cultures, avec une légère baisse de la part des espaces de prairie. Cela a un fort impact sur la trame bocagère, qui s'efface au profit de grandes parcelles, plus propices à la culture. (Source : Registre Parcellaire Général).

- **L'augmentation et la densification des boisements**

La superficie des forêts connaît une augmentation de 12 km² sur le territoire de l'unité, entre 1998 et 2015 (Source : BD Forêt en 1998 et en 2015 - inventaire forestier). Cette dynamique correspond aux reboisements continus poursuivis par les organismes publics (Office National des Eaux et Forêts notamment) mais également au développement des boisements privés.

Les dynamiques perçues lors des ateliers

Comme pour le Pays d'Auge, les dynamiques relevées par les participants concernent principalement l'évolution du bocage en lien avec celle des pratiques agricoles.

La **disparition des haies** résulte de l'évolution des pratiques agricoles qui nécessitent des parcelles de plus en plus grandes, l'abattage des haies permettant l'agrandissement des parcelles et le passage d'engins de plus en plus volumineux. Les parcelles céréalières qui viennent remplacer les zones de pâture, façonnent également cette unité paysagère, sur les plateaux d'abord, puis aujourd'hui, dans les vallées. Ce paysage céréalier « *qui se diffuse depuis l'Eure voisin* », traduit à regret le malaise des exploitations d'élevage initialement présentes sur le territoire. « *Les vaches sous les pommiers sont remplacées par les parcelles céréalières de 100 ha* », exploitations conduites de façon très intensive. Pour les participants, « *ces parcelles céréalières, c'est la plaine, c'est le désert* ». « *Les champs de maïs, c'est vraiment déroutant pour l'arrachage des haies et la disparition des chemins. Mais il y a aussi les effets collatéraux en terme de biodiversité, et d'écoulement des eaux et des polluants en nitrate* ». La mise en labours de fortes pentes ne concerne pas le Pays d'Ouche contrairement au Pays d'Auge.



Ateliers du paysage - L'Aigle

Ce rapport d'opposition entre les différentes pratiques agricoles en cours se résume par une opposition des mots dans les discours : la plaine s'oppose à la prairie, comme la culture [forcément] céréalière à l'élevage [forcément] traditionnel.

Certains participants précisent que cette évolution des haies renvoie surtout à la situation des années 80 et 90. « *Depuis 10 ans, c'est plutôt le statu quo, voire même une nette amélioration. L'entretien des haies le long des voies. Il faut le reconnaître. C'est mieux* ».

Après l'évolution des pratiques agricoles, le deuxième facteur d'évolution des paysages, mis en avant, est l'**extension de l'urbanisation** qui renvoie à deux problématiques. D'abord, est soulignée la question des zones artisanales et commerciales, le long des axes routiers bien que soit reconnue « *une baisse des panneaux de publicité et de signalisation* ». Le deuxième sujet est « *la pratique de la clôture par les habitants dont certains continuent avec leurs haies de tuyas ou de lauriers des années 70* ». Est également abordée, l'installation de « *nouveaux* » habitants « *qui ne sont pas originaires de la région* » et qui, de ce fait, ne possèdent pas « *la culture de la haie comme ici* ». « *Lorsqu'il y a un nouveau propriétaire, la première chose qu'il fait, c'est d'abattre les arbres* » souligne un participant. Ainsi, l'intérêt du talus arboré n'est pas partagé par tous les habitants. Les discours rapportent également la situation paradoxale de propriétaires, au contraire, très soucieux de maintenir les talus. « *Mais ces nouveaux habitants ne savent pas qu'une haie doit s'entretenir avec des phases nécessaires de coupes à blanc. C'est fondamental pour préserver la haie. L'entretien des haies fait partie de notre culture, de notre identité* ».

Un représentant de la Chambre d'Agriculture précise que l'une des difficultés rencontrées aujourd'hui dans la démarche de préservation du bocage, est le fait d'avoir aujourd'hui, d'une part des haies très jeunes et d'autre part, des haies très anciennes. Cette situation n'est pas favorable à la dynamique globale du maintien du bocage.

Comme sur l'unité voisine du Pays d'Auge, des opérations de replantation ont été lancées depuis 2 ou 3 ans, avec des agriculteurs volontaires en coopération avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

... / ...

Ateliers du paysage

... /...

Ces opérations sont pensées avec le développement de nouvelles filières de bois de chauffage, en association avec une cinquantaine de projets de chaufferies collectives, comme sur la commune de L'Aigle. « *Il faut trouver l'équilibre économique de ces opérations pour qu'on puisse les réaliser* » souligne un élu-agriculteur. Comme pour venir clôturer le sujet des haies et du bocage, un participant fait remarquer que « *l'image du bocage que nous avons en tête est celui d'après-guerre. Il est nécessaire de rappeler que le bocage a constamment évolué. Il fut ainsi essentiellement mis en place entre 1800 et 1930, période au cours de laquelle l'agriculture du territoire s'orienta vers l'élevage afin d'alimenter les marchés parisiens* ». La disparition des vergers de pomme révèle autant la baisse, voire la disparition de la consommation locale de cidre, que la compétition foncière qui s'est développée entre les différentes activités agricoles, ces vingt dernières années. « *Les vergers sont de plus en plus arrachés parce qu'ils ne sont plus utiles. Les pommes à cidre n'intéressent plus. Le marché du cidre est en berne* ».

Un représentant de Maisons Paysannes de France souhaite relativiser ce constat en rapportant l'expérience d'une jeune agricultrice, nouvellement installée en Pays d'Auge, qui vend l'ensemble de sa production aux États-Unis. La poursuite de son intervention montre que « *la disparition des haies et des vergers est due à la valorisation insuffisante des terroirs qui est pourtant tout à fait possible avec des labels comme les AOC. Il faut valoriser les produits locaux à travers une stratégie de diversification, et non de standardisation comme on le fait malheureusement. Dans cette voie, nous ne serons jamais compétitifs. On peut avoir le même raisonnement pour l'élevage, en mettant en avant que nos vaches mangent de l'herbe. A l'échelle mondiale, c'est loin d'être aujourd'hui une réalité courante* ». Ainsi, un consensus se dégage pour dire qu'une politique du paysage est, ou doit être associée, indéniablement à une politique agricole.

Ateliers du paysage

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

Les dynamiques réelles et les dynamiques perçues sont proches mais diffèrent peut-être en termes d'échelle et de temps. En effet, la disparition des haies bocagères, si elle a été très forte dans les années 1960, est aujourd'hui atténuée. Elle continue toutefois, mais les perceptions témoignent également d'un attachement à une image idéalisée d'un modèle rural disparu. De plus, si les haies bocagères continuent effectivement de disparaître, d'autres haies deviennent plus présentes : une réduction de l'entretien des haies bordières et des bosquets génère des effets de fermeture par des éléments arborés plus denses.

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



A partir d'une analyse alliant l'analyse des paysagistes et les perceptions locales, les forces et les faiblesses de l'unité paysagère ont fait l'objet d'une synthèse.

● Les enjeux perçus lors des ateliers

D'un point de vue sociologique, la question des atouts et faiblesses de l'unité paysagère amène à discuter de quatre sujets principaux.

Pour les habitants, la préservation des paysages doit passer le **maintien de petites exploitations agricoles**, comme cela est également souligné pour le Pays d'Auge. Le remplacement des prairies est considéré comme la menace la plus visible pesant sur les paysages. La conciliation à trouver entre les enjeux de préservation du paysage et les enjeux économiques des activités agricoles, tout particulièrement, est délicate et presque par définition, conflictuelle mais pas insurmontable. Les actions de replantation de haies pour le développement de la filière « bois énergie » en sont un exemple.

La deuxième menace, peut-être plus insidieuse, sont les modalités de l'**extension de l'urbanisation**. Au-delà de consommer des espaces paysagers, c'est bien la diversité des perceptions sociétales de la « haie » et du « talus arboré », entre les « habitants d'ici » et les « habitants d'ailleurs », qui est mise en exergue. Cette menace peut être plus facilement réduite par le règlement des documents d'urbanisme et par des actions de sensibilisation visant à créer « une culture du bocage » pour corriger le flou existant, aujourd'hui, auprès d'une partie de la population, entre le besoin de préserver le bocage et le besoin d'entretenir le bocage par la pratique régulière d'opérations d'élagage ou de balivage.

L'**activité touristique** qui fait la promotion des paysages est sans nul doute un facteur positif au maintien de la qualité paysagère. Le développement touristique a induit une image positive et un sentiment d'appartenance fort

pour les territoires. Il a motivé également par ricochet, l'installation de « nouveaux habitants » dont l'intérêt et les ressources financières ont permis et continuent de permettre la réhabilitation du bâti ancien « dans le respect des traditions ». Cependant, il convient de souligner le besoin d'attention qu'il peut exister au niveau des communes de ne pas créer de **sentiments de dépossession** voire de concurrence entre les « anciens habitants » et les « nouveaux habitants ».

Enfin, chacun s'accorde à reconnaître que la **prise de conscience** engagée, depuis quelques années, sur l'importance des paysages et la richesse qu'ils représentent pour les territoires, est importante et partagée par une diversité d'acteurs. C'est également cette prise de conscience qui est l'opportunité majeure pour engager aujourd'hui des politiques de préservation des paysages.

Ateliers du paysage

Atouts et opportunités

- **Un patrimoine riche à préserver et valoriser**
 - Un patrimoine bâti de qualité : Abbaye de Saint-Évroult, moulins et manufactures industrielles, architecture ouvrière, petit patrimoine bâti rural (lavoirs, ...).
- **Des espaces naturels de qualité**
 - Des vallons préservés de l'urbanisation, des espaces de ripisylves et de prairies humides de grande valeur écologique et paysagère, des flancs de coteaux préservés et en prairies.
 - Des villages et hameaux qui préservent leur environnement paysager : accompagnement végétal, gestion des étangs et bassins.

Faiblesses et menaces

- **La fermeture des paysages et le recul des prairies**
 - Diminution du patrimoine des vergers et des haies bocagères traditionnelles, ces éléments étant incompatibles avec les logiques agricoles actuelles.
 - Développement de bâtiments agricoles de grandes dimensions à fort impact sur les paysages.
- **Une urbanisation pavillonnaire et de zones d'activités**
 - L'effacement des coupures d'urbanisation par le développement d'urbanisations linéaires.
 - Les entrées de ville et zones d'activités.
- **Une structure socio-spatiale fragilisée dans les bourgs**
 - Développement de la vacance de logements dans les bourgs et petites villes, risque de dévitalisation urbaine et commerciale.

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Aube
- Augaise
- Aavernes-Saint-Gourgon
- Beaufai
- Beaulieu
- Bonnefoi
- Bonsmoulins
- Brethel
- Chandai
- Charencey
- Chaumont
- Cisai-Saint-Aubin
- Crulai
- Échauffour
- Écorcei
- Fay
- Irai
- La Chapelle-Viel
- La Ferrière-au-Doyen
- La Ferté-en-Ouche
- La Genevaie
- La Gonfrière
- La Trinité-des-Laitiers
- L'Aigle
- Le Bosc-Renoult
- Le Ménil-Bérard
- Le Sap-André
- Les Aspres
- Mahéru
- Orgères
- Planches
- Rai
- Saint-Aubin-de-Bonneval
- Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe
- Saint-Évroult-de-Montfort
- Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois
- Saint-Germain-d'Aunay
- Saint-Hilaire-sur-Risle
- Saint-Martin-d'Écublei
- Saint-Michel-Tuboeuf
- Saint-Nicolas-de-Sommaire
- Saint-Ouen-sur-Iton
- Saint-Pierre-des-Loges
- Saint-Sulpice-sur-Risle
- Saint-Symphorien-des-Bruyères
- Sap-en-Auge
- Touquettes
- Tourouvre-au-Perche
- Vitrai-sous-Laigle

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité administrative - 2 rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. 02 78 26 19 00
1 rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 - Tél. 02 50 01 83 00

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

